



## DELIBERATION DU BUREAU DU 22 MAI 2018

L'An DEUX MILLE DIX-HUIT, le 22 MAI à 18 H 30, le Bureau s'est réuni sous la présidence de **Monsieur Pierre BOULANGER, Président.**

Nombre de membres : 30

Etaient présents les Vice-Présidents et membres du Bureau :

Membres présents : 18

**Mesdames MARCEL, HALL, MAILLART (Vice-Présidentes), Monsieur BOULANGER (Président), Messieurs SURHOMME, DOVERGNE, COTTARD, AMARA, MAROTTE, JUBERT, DAIGNY, CHIRAT (Vice-Présidents) Messieurs CAPELLE, LEROY, VAN DE VELDE, HENNEBERT, AUBRY ET BARRE (Membres du Bureau)**

Etaient excusés :

**Madame WU, Messieurs BERTRAND Gilbert et FRANCOIS (Membres du Bureau)**

Etaient absents :

**Messieurs LAMOTTE, DALRUE (Vice-Présidents), Messieurs DUTILLEUX, PELTIEZ, POTTIER, BINET, BERTRAND Jacques, MONTAIGNE, et BIECKENS (Membres du Bureau)**

### OBJET : Acquisition d'un camion benne à ordures ménagères

Rapport de Monsieur Yves COTTARD, Vice-Président chargé de l'Environnement,

Pour les besoins du service de collecte des ordures ménagères réalisé en régie directe,

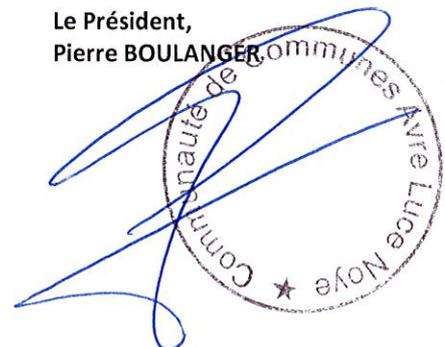
**Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Bureau communautaire :**

- Décide d'entériner l'acquisition d'un camion benne à ordures ménagère : châssis RENAULT TRUCKS D 26 WIDE P6X2 + BOM SEMAT 22 m3, selon devis détaillé ci-joint, auprès de l'UGAP (Délégation territoriale d'Amiens 5, avenue d'Italie, CS 19015, 80094 Amiens cedex 3), pour un montant total de 164 779.45 € HT soit 197 605.34 € TTC,
- Autorise le Président et le Vice-Président chargé de l'Environnement à signer les documents en rapport avec cette décision.

POUR EXTRAIT CONFORME

FAIT A MOREUIL, le 22 MAI 2018

Le Président,  
Pierre BOULANGER



Cet acte sera transmis en Sous-Préfecture le 02/01/2019